



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI SORTIS DE FORMATION BILAN 2022

Sommaire

- Accès à l'emploi et typologie des formations
- Accès à l'emploi et profil des sortants de formation
- Taux d'accès à l'emploi par territoire
- Sources et définitions

Plus de 45 300 demandeurs d'emploi ont terminé leur formation au cours de l'année 2022. Ils sont plus de 27 800 à retrouvé un emploi dans les 6 mois.

Le taux d'accès à l'emploi 6 mois après la fin d'une formation s'établit à 61,5% pour l'année 2022. Il diminue en un an : -2,5 points. Le taux de l'année précédente (2021) était élevé suite à la reprise économique, liée à la fin de crise sanitaire du Covid-19.

Pour les formations financées/cofinancées par France Travail (ex-Pôle emploi), le taux d'accès à l'emploi dans les 6 mois reste élevé : 67,6%. C'est 6,1 points au-dessus de la moyenne régionale (tous financeurs).

Parmi les jeunes demandeurs d'emploi ayant terminé leur formation, plus de 6 sur 10 trouvent un emploi dans les 6 mois.

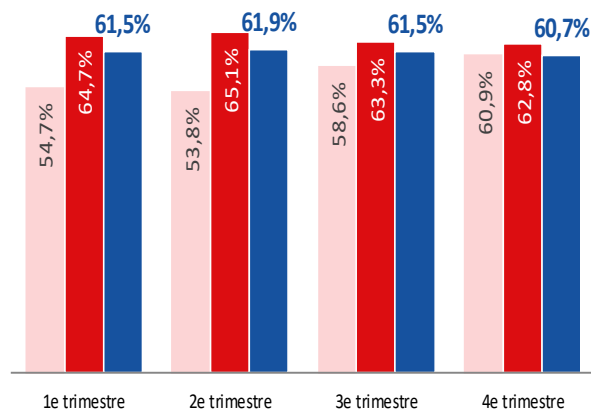
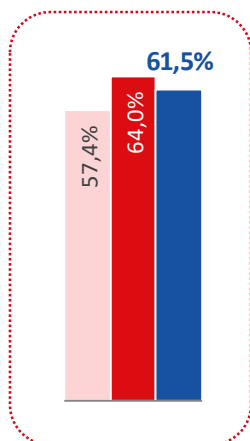
Les demandeurs d'emploi de la Manche (63,6%) et du Calvados (63,2%) sont ceux ayant le plus fort taux d'accès à l'emploi après leur formation.

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION, PAR TRIMESTRE ET CUMUL ANNUEL

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

Par année

Par trimestre



61,5%
des sortants
de formation
ONT ACCÉDÉ À UN EMPLOI
DANS LES SIX MOIS
QUI ONT SUIVI LA FIN
DE LEUR FORMATION

ACCÈS À L'EMPLOI ET TYPOLOGIE DES FORMATIONS

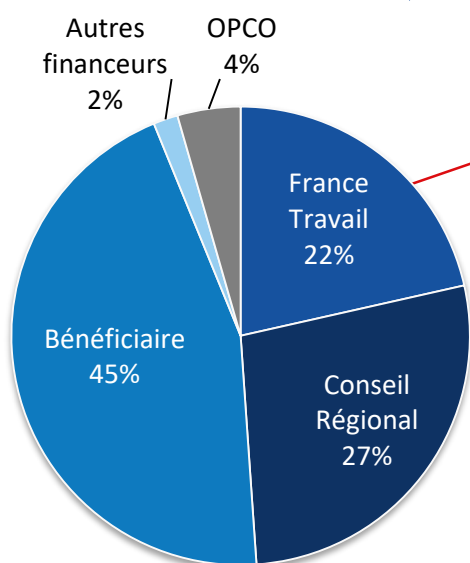
UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ÉLEVÉ POUR LES FORMATIONS FINANCÉES PAR FRANCE TRAVAIL (EX-PÔLE EMPLOI)

22% des formations terminées en 2022 sont financées ou cofinancées par France Travail (ex-Pôle emploi). Cela représente 9 731 sorties de formation au cours de l'année (+580 par rapport à l'année précédente).

Les demandeurs d'emploi ayant bénéficié de ces types de formation (AFC, AFPR, AIF et POEI) ont un taux de 67,6% d'accès à l'emploi dans les 6 mois suivant leur formation. Ce taux est proche de celui en 2020 et 2021 (67,9%). Il reste plus élevé que la moyenne régionale (tous financeurs) : +6,1 points.

En particulier, le taux d'accès à l'emploi après formation reste très élevé pour les AFPR (80,1%) et les POEI (86,5%), étant donné qu'il s'agit de formations préalables à l'embauche (par nature, ces formations débouchent sur un emploi).

RÉPARTITION DES SORTANTS DE FORMATION, PAR FINANCEUR



France Travail	
8%	AIF
6%	AFPR
4%	POEI (monofinancées et cofinancées)
3%	AFC

France Travail (ex-Pôle emploi) : y compris les formations cofinancées avec les OPFO

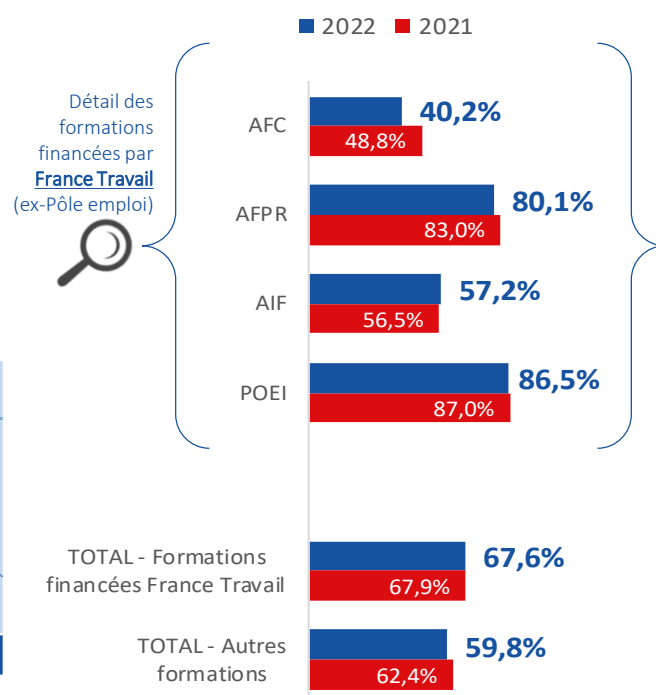
Conseil Régional : uniquement les formations profitant aux demandeurs d'emploi

Autres financeurs : Agefiph ; OPACIF ; État/Ministères/Collectivités territoriales ; non déterminé

UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI EN RECU POUR LES AUTRES TYPES DE FORMATION

- En un an, le taux d'accès à l'emploi après formation est en recul pour l'ensemble des types de formation (-2,5 points).
- Il diminue légèrement pour les formations financées par France Travail : -0,3 points. Pour les autres types de formation, la baisse est plus importante en un an : -2,6 points. Il passe ainsi de 62,4% en 2021 à 59,8% en 2022.

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI, PAR DISPOSITIF DE FORMATION ET PAR ANNÉE



RÉPARTITION DES SORTANTS DE FORMATION, PAR DISPOSITIF DE FORMATION

Par dispositif de formation	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Financées par France Travail	9 731	67,6%
AFC	1 174	40,2%
AFPR	2 846	80,1%
AIF	3 788	57,2%
POEI (monofinancées et cofinancées)	1 923	86,5%
Autres formations	35 586	59,8%
Ensemble	45 317	61,5%

ACCÈS À L'EMPLOI ET TYPOLOGIE DES FORMATIONS (SUITE)

LE TRANSPORT, 1^{ER} DOMAINES DE FORMATION EN TÊTE DANS LA RÉGION A UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI AU-DESSUS DE LA MOYENNE RÉGIONALE

Les formations dans le « Transport » restent le 1^{er} domaine de formation en Normandie. Leur taux d'accès à l'emploi est élevé : 67,0%. C'est un taux au-dessus de la moyenne régionale (61,5% - tous domaines). Il est en légère diminution par rapport à 2021 (-0,7 point).

Parmi les 3 premiers champs, les formations en « Manutention » ont également un taux d'accès à l'emploi élevé : 66,4%. Ce taux est toutefois en baisse en un an (-4,6 points).

RÉPARTITION DES SORTANTS DE FORMATION, PAR CHAMP DE FORMATION ET FORMACODE

Les 15 principaux champs de formation	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Transport	8 307	67,0%	conduite auto	3 954 56,5%
Gestion organisations	3 974	60,9%	conduite poids lourd	812 76,5%
Manutention	3 046	66,4%	transport marchandise	711 77,8%
Langues	2 442	50,9%	création entreprise	3 752 61,3%
Action sociale	2 222	61,4%	gestion organisations	116 47,4%
Santé	1 809	63,8%	gestion PME PMI	48 47,9%
Services commerces proximité	1 808	57,2%	chariot automoteur	1 685 71,2%
Commerce	1 626	62,8%	magasinage	386 50,5%
Secretariat assistantat	1 518	59,2%	sécurité manutention	381 61,9%
Agroalimentaire	1 292	61,7%	anglais	1 731 49,5%
Hôtellerie restauration	1 182	67,9%	langues	427 57,1%
Développement professionnel et personnel	1 123	48,7%	français langue étrangère	80 33,8%
Prévention sécurité	883	69,2%	auxiliaire vie sociale	1 143 64,1%
Informatique et systèmes d'information	847	48,4%	petite enfance	392 57,4%
Audiovisuel multimédia	763	47,1%	éducateur spécialisé	178 62,9%

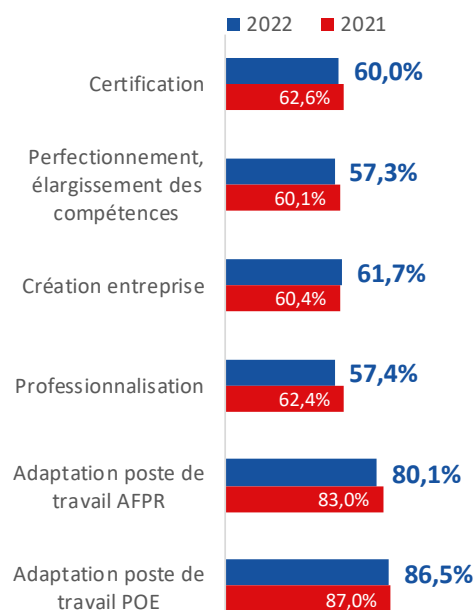
DES FORMATIONS CERTIFIANTES TRÈS NOMBREUSES, MAIS AVEC UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI EN BAISSÉ

- Plus de 23 500 demandeurs d'emploi ont suivi des formations visant une certification en 2022 (soit 52% des sortants). Leur taux d'accès à l'emploi six mois après formation est inférieur à la moyenne régionale (-1,5 pt), et en recul par rapport à 2021 (-2,6 points).
- Les formations pour "Création d'entreprise" sont les seules à avoir un taux d'accès à l'emploi en augmentation (+1,3 pt par rapport à 2021).

RÉPARTITION DES SORTANTS DE FORMATION, PAR OBJECTIF

Par objectif de formation	Nombre de sortants	Taux d'accès à l'emploi
Certification	23 595	60,0%
Perfectionnement, élargissement des compétences	8 067	57,3%
Création entreprise	3 805	61,7%
Professionalisation	3 252	57,4%
Adaptation poste de travail AFPR	2 847	80,1%
Adaptation poste de travail POE	1 923	86,5%
Préparation à la qualification	1 797	49,2%

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI, PAR OBJECTIF ET PAR ANNÉE



ACCÈS À L'EMPLOI ET PROFIL DES SORTANTS DE FORMATION

LES FEMMES, LES « 45 ANS ET PLUS », LES RÉSIDENTS EN QPV ONT UN TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI EN MOINDRE RECU EN UN AN

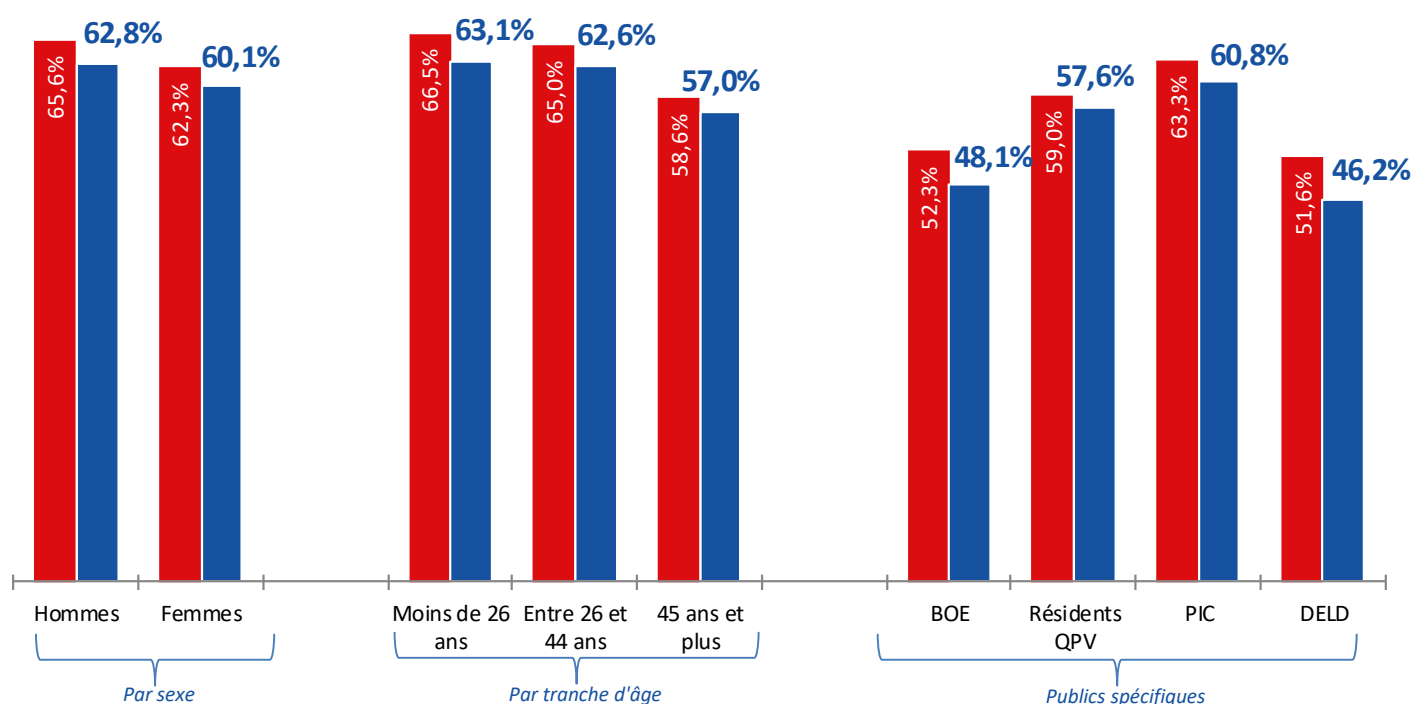
Les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à avoir bénéficié d'une formation en 2022, comme l'année précédente. Leur taux d'accès à l'emploi dans les 6 mois reste moins élevé que celui des hommes (2,7 points de moins). Il est toutefois en moindre recul en un an : -2,2 points contre -2,8 points pour celui des hommes.

Par tranche d'âge, les jeunes demandeurs d'emploi (moins de 26 ans) restent ceux ayant le taux d'accès à l'emploi après formation le plus important (63,1%, soit 1,6 point au-dessus de la moyenne régionale). Il est toutefois en recul en un an (-3,6 pts). Les 45 ans et plus restent à l'inverse ceux ayant le plus de difficulté à retrouver un emploi après leur formation (57,0%). Cependant, leur taux d'accès à l'emploi diminue moins fortement qu'en moyenne régionale : -1,6 point contre -2,5 points en un an.

De même, pour les résidents en QPV, leur taux d'accès à l'emploi après formation est inférieur à la moyenne régionale, mais en moindre recul en un an (-1,4 pt).

PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI SORTIS DE FORMATION

■ 2021 ■ 2022



BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ; QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

PIC : Niveau inférieur au BAC ou niveau BAC mais sans diplôme obtenu

DELD : Demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation



Sortants de formation - PIC

Les demandeurs d'emploi PIC représentent 49% des sortants de formation (48% en 2021).

Leur taux d'accès à l'emploi après formation est en baisse en 2022 (60,8% contre 63,3% en 2021). Il se situe en-dessous de la moyenne régionale (0,8 point de moins).



Sortants de formation - DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) représentent 13% des sortants de formation (15% en 2021).

Ils ont également un taux d'accès à l'emploi après formation qui a diminué en un an : -5,4 points. Ce taux reste bien en-dessous de la moyenne régionale (15,3 points de moins).

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR TERRITOIRE

UNE PROGRESSION SEULEMENT DANS L'ORNE EN UN AN

Les demandeurs d'emploi de la Manche et du Calvados sont ceux qui ont le plus fort taux d'accès à l'emploi après leur formation, respectivement 63,6% et 63,2%. En revanche, ce taux diminue en un an. Il baisse de 4,7 points dans la Manche et de 3,4 points dans le Calvados. Il s'agit de baisses plus fortes qu'en moyenne régionale (-2,5 points).

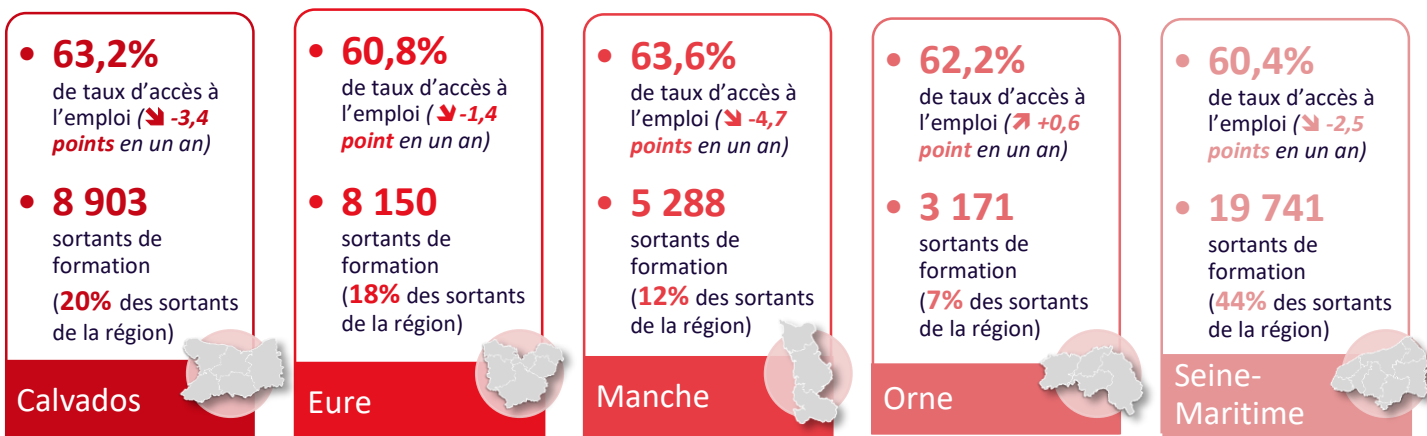
A l'inverse, le taux d'accès à l'emploi après formation progresse dans l'Orne en un an : +0,6 point. C'est le seul département normand à enregistrer une augmentation en un an.

Le taux d'accès à l'emploi diminue dans les deux autres départements normands. Il est en recul de 2,5 points en Seine-Maritime et de 1,4 point dans l'Eure.

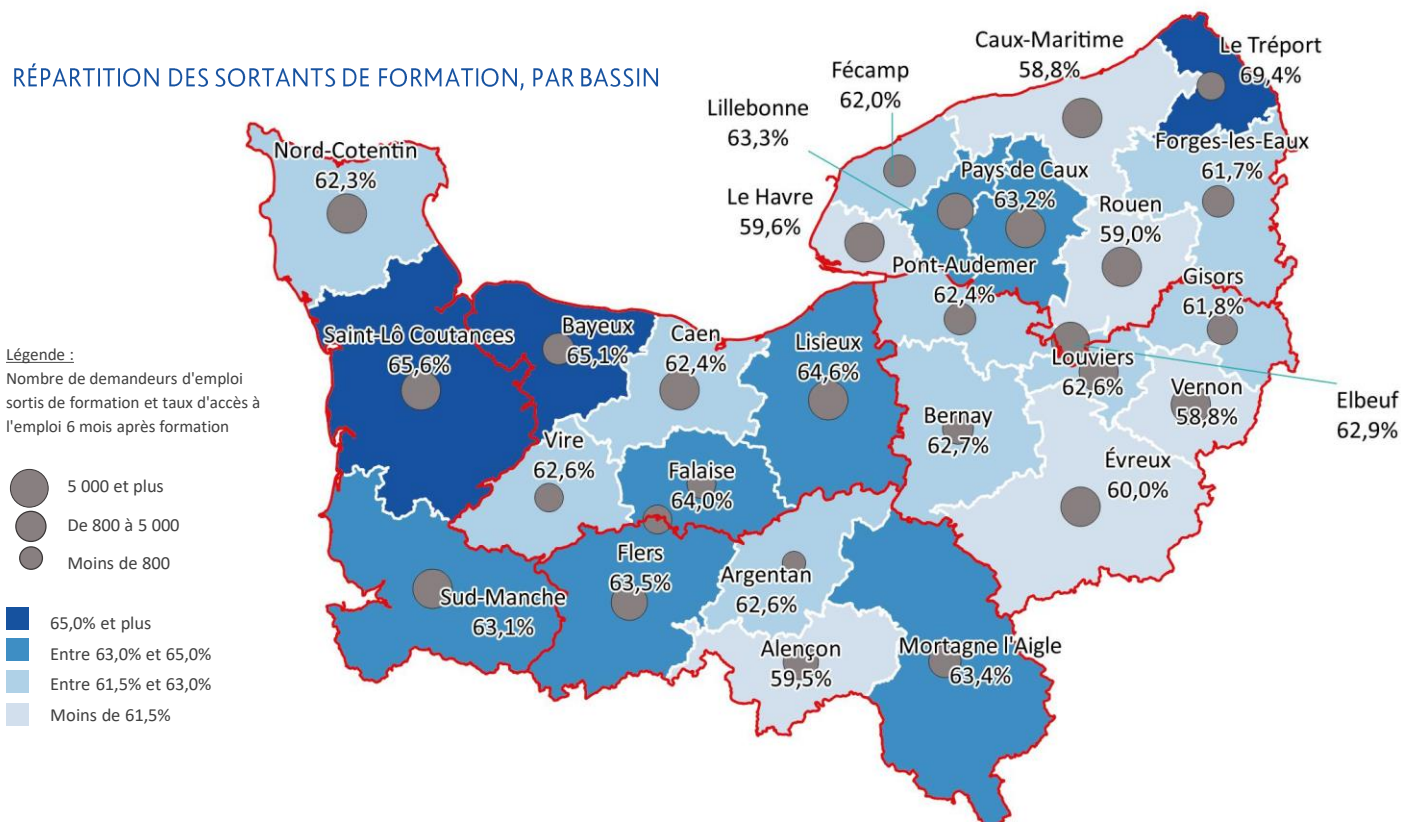
Par bassin, Le Tréport (69,4%), Saint-Lô Coutances (65,6%) et Bayeux (65,1%) ont les taux d'accès à l'emploi les plus élevés de Normandie. À l'inverse, le bassin de Rouen (59,0%), celui de Vernon et celui de Caux-Maritime (58,8%) ont les taux d'accès à l'emploi les moins élevés de la région.

En matière d'évolution annuelle, seuls 5 bassins de la région ont un taux d'accès à l'emploi en progression en un an, notamment le bassin de Flers (+2,6 points), celui d'Évreux (+1,8 point) et celui de Mortagne-L'Aigle (+1,6 point). A contrario, les autres bassins normands ont un taux d'accès à l'emploi qui diminue, en particulier : celui de Forges-les-Eaux (-8,7 points), celui de Pont-Audemer (-7,3 points), celui de Vire (-6,9 points) et celui de Caux-Maritime (-6,6 points).

RÉPARTITION DES SORTANTS EN FORMATION, PAR DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES SORTANTS DE FORMATION, PAR BASSIN



Sources et définitions

Les données sur l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi après le suivi d'une formation sont produites à partir

- des fichiers de France Travail (ex-Pôle emploi) (SISP)
- des fichiers de l'Acoss-CCMSA (DPAE)

CHAMP

① Évolution du périmètre du calcul

Le périmètre s'élargit et prend en compte l'ensemble des formations suivies, à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par France Travail (ex-Pôle emploi) ou par une autre structure, et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi. (ex: Conseil régional).

L'INDICATEUR D'ACCÈS À L'EMPLOI

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de France Travail (ex-Pôle emploi) pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) :** d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail (ex-Pôle emploi). Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC) :** l'action de formation conventionnée par France Travail (ex-Pôle emploi) vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF) :** elle est attribuée par France Travail (ex-Pôle emploi) pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autre formation prescrite mais non financée par France Travail :** il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.



EN SAVOIR PLUS

DONNÉES DÉTAILLÉES

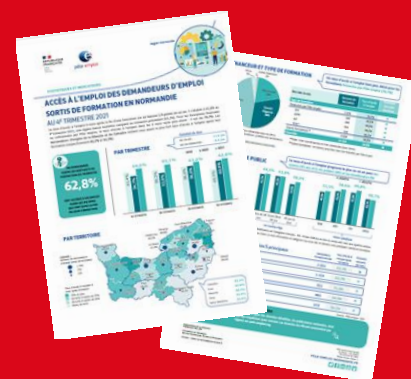
Retrouvez en ligne des données détaillées, les publications nationales, ainsi que des requêteurs pour extraire vos données (en filtrant notamment par région).

> pole-emploi.org/formation

PUBLICATIONS RÉGIONALES

Retrouvez en ligne les publications régionales sur le thème de la formation (avec lien vers les publications nationales).

> pole-emploi.fr/region/normandie



DATA EMPLOI

Retrouvez en ligne les informations essentielles pour décrypter le marché du travail sur les territoires de votre choix, vous guider dans vos prises de décisions et dans l'élaboration d'actions en faveur de l'emploi.

> dataemploi.fr/pole-emploi.fr



Responsable de la rédaction
Frédérique PELLIER

Conception et réalisation
Service Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Contact : stats.normandie@pole-emploi.fr

SITE INTERNET > PAGE RÉGIONALE

